

avec les organisations internationales, les gouvernements étrangers et les institutions; la Direction des affaires intérieures qui s'occupe des relations avec les autres ministères et organismes, les autres paliers de gouvernement, les universités et autres institutions; et la Direction de l'élaboration des politiques qui assure l'existence au sein du gouvernement fédéral de politiques scientifiques et technologiques planifiées, globales et intégrées et dispense des conseils sur la façon d'accroître le rendement et l'efficacité des activités fédérales en matière de science et de technologie.

En 1972, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a annoncé l'adoption d'une nouvelle politique gouvernementale suivant laquelle tous les travaux de recherche et de développement (R&D) destinés à répondre aux besoins du gouvernement fédéral, à l'exception de ceux régis par certains critères rigoureux, seront confiés à l'entreprise privée au lieu d'être effectués dans les laboratoires du gouvernement. Le but de cette politique est de faire en sorte que les résultats de la recherche et du développement se traduisent de façon plus efficace par un accroissement de la productivité industrielle au Canada. L'industrie canadienne effectue trop peu de travaux de R&D en comparaison de ses besoins et pourtant la proportion des coûts qu'elle assume est beaucoup plus élevée que dans bien d'autres pays industrialisés. Les dépenses internes du gouvernement au titre de la recherche semblent démesurées par rapport aux niveaux actuels de la recherche industrielle.

L'une des premières tâches du nouveau ministère a été de dresser un inventaire des ressources nationales du Canada en science et en technologie. Durant la première année, l'étude des fonds et du personnel affectés par le gouvernement fédéral à l'activité scientifique a porté également sur les sciences sociales et les humanités. Les résultats de ces études paraissent dans le «Livre vert» annuel sous le titre: *Activités scientifiques: coûts supportés par le gouvernement fédéral*.

Le ministère étudie également les mécanismes permettant de rendre compte de la recherche en cours dans l'industrie et dans les universités, et, dans le cadre d'un examen national des ressources dont on dispose pour la recherche, il effectue une enquête sur la main-d'œuvre hautement qualifiée afin d'encourager l'établissement d'un système plus exhaustif d'information qui servirait à améliorer les politiques et les programmes touchant ce segment de la population active du Canada. Des contacts utiles à ce sujet ont été établis entre le ministère, l'entreprise privée, les universités et d'autres paliers de gouvernement.

9.2 Organismes fédéraux de recherche scientifique

Les divers ministères et organismes du gouvernement fédéral ont sensiblement augmenté leur participation à la recherche, d'abord en raison de la nécessité d'accélérer la production des matières premières, qui ont constitué pendant longtemps une partie essentielle des exportations canadiennes et, par la suite, à cause de l'intérêt accru envers l'industrie de transformation, des besoins de la défense nationale et du souci grandissant de répondre à toutes sortes d'exigences d'ordre humain et matériel. Les dépenses des organismes fédéraux en matière de recherche figurent au tableau 9.6. Les activités de recherche du ministère de l'Agriculture du Canada et de la Commission canadienne des grains sont exposées au Chapitre 11. Certaines des activités du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi que du Conseil de recherches médicales sont décrites brièvement au Chapitre 6.

9.2.1 Conseil national de recherches

Un aperçu de l'évolution historique du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) figure dans l'*Annuaire du Canada 1969*, aux pages 413-415. La majorité des neuf divisions du Conseil occupent un terrain de 400 acres immédiatement à l'est d'Ottawa. Le Laboratoire régional des Prairies est situé sur le campus de l'Université de la Saskatchewan, à Saskatoon, et le Laboratoire régional de l'Atlantique sur le campus de l'Université Dalhousie, à Halifax. Sur les crédits de 140,4 millions de dollars alloués au Conseil en 1971-72, environ 67,5 millions ont été utilisés sous forme de bourses d'études et de subventions, 48,7 millions ont servi à l'exploitation des laboratoires et 8,4 millions ont été consacrés au Programme d'aide à la recherche industrielle. En 1972, le Conseil employait quelque 3,000 personnes, dont 750 environ possédaient un doctorat. Il comptait en outre quelque 40 comités associés. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1972, il a soutenu environ 4,600 scientifiques dans les universités et accordé 2,600 bourses d'études et de perfectionnement et bourses postdoctorales.